



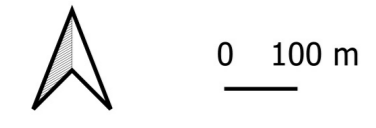
Règlement Local de Publicité  
Intercommunal  
Communauté de communes des  
Pays de L'Aigle

3.1 Zonage

Mahéru



Vu pour arrêt en conseil communautaire du 19 octobre 2023



Limites d'agglomération

ZONES DE PUBLICITÉ

- ZP0 : Espaces non bâtis en agglomération
- ZP1 : Centres-bourgs commerçants et patrimoniaux
- ZP2 : Entrées de villes - Axes urbains principaux
- ZP3 : Secteurs à dominante résidentielle, bourgs à caractère rural
- ZP4a : Zones d'activités et secteurs d'équipements en agglomération
- ZP4b : Zones d'activités hors agglomération

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES : PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

- Monument Historique
- Site inscrit
- Périmètre des abords des Monuments Historiques
- Site Natura 2000

CADASTRE

- Bâtiments en dur
- Bâtiments légers

RÉSEAU VIAIRE

- Voie ferrée
- Type autoroutier
- Liaison principale

